# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'appareillage

Question écrite n° 74911

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge de l'audioprothèse. En effet, l'audioprothésiste voit sa rémunération dépendre uniquement du prix de l'audioprothèse. Or ce dernier est très élevé, d'autant plus qu'il est basé sur le coût officiel à l'unité, l'audioprothésiste bénéficiant pourtant de réductions importantes puisque les achats en grande quantité qu'il effectue lui permettent de dégager des marges substantielles. Il lui demande donc si un tel système ne pourrait pas être revu, celui-ci n'étant satisfaisant ni pour les patients, ni pour l'assurance maladie, ni pour la morale.

### Données clés

**Auteur :** M. André Aschieri
**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 74911
**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations
**Ministère interrogé :** santé
**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2002, page 1865